



L'Association de la protection de l'environnement du Lac à l'Anguille inc

Communiqué de presse POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

ABAISSMENT DU NIVEAU DU LAC À L'ANGUILLE POUR COMBATTRE LES ALGUES BLEU-VERT

SAINT-ANACLET, le 29 Janvier 2018 – L'Association de la protection de l'environnement du lac à l'Anguille est satisfaite de la décision de la Ville de Rimouski de prévoir, dans le cadre du budget 2018, les dépenses nécessaires pour l'abaissement du niveau du lac à l'Anguille. La réalisation du projet est prévisible pour le début de l'été 2018.

Travaux prévus

Les travaux consistent à abaisser le déversoir du barrage de 50 cm et par conséquent diminuer le niveau d'eau du lac de 0,5 m (50 cm). Cette baisse du niveau d'eau permet de restreindre la superficie des zones productives et de réduire la production primaire du lac de près de 9% limitant ainsi l'apparition des épisodes d'explosions d'algues bleu-vert et ce, sans porter atteinte à la faune et à la flore. L'abaissement du déversoir du barrage, une action qui obtient l'appui de 97% des propriétaires riverains, réduira aussi la superficie du lac à l'Anguille de 5 ha, cette superficie passant donc de 98 ha à 93 ha.

Barrage réserve d'eau potable à barrage régulateur du plan d'eau

La Ville de Rimouski et la Municipalité de Saint-Anaclet ne puisent plus d'eau potable de surface au lac à l'Anguille depuis 2007. Le volume d'eau accumulé derrière le barrage ajouté aux crues printanières est la cause d'une érosion excessive des rives et augmente l'apport de nutriments dans les eaux du lac, une des causes de la prolifération des algues bleu-vert. L'abaissement du déversoir transforme ce barrage réserve d'eau potable en barrage régulateur du plan d'eau. Les avantages de ces modifications sont aussi de réduire les risques d'inondation, les dommages aux propriétés et d'augmenter l'efficacité des champs d'épuration des installations septiques situés aux abords de la bande riveraine du lac.

Solution innovante pour assurer la biodiversité

Les travaux prévoient une échancrure pour assurer l'écoulement de l'eau dans la Rivière Germain-Roy en période d'étiage, c'est-à-dire en période de plus bas niveau des eaux. Cette innovation favorise la libre circulation du poisson, la dévalaison de l'anguille d'Amérique adulte.

Le lac à l'Anguille

Le lac à l'Anguille, d'une superficie de 98 ha, est situé à Saint-Anaclet-de-Lessard dans la MRC de Rimouski-Neigette. Ce lac est le plan d'eau douce le plus important à quelques kilomètres seulement au sud des zones urbanisées de Saint-Anaclet et de Rimouski.

- 30 -

Entrevues; renseignements :

André Lévesque, président
Courriel : apela.st.anaclet@gmail.com



Récipiendaire Prix Anselme Gagné 2017



Barrage lac Anguille lors crue printanière en mai 2011(Source : Apela inc)